

EN 2026, TOUT CHANGE!

Jusqu'à présent, le Maire de Paris <mark>n'était pas élu directement</mark> par les Parisiens.

Le système dit PLM (Paris-Lyon-Marseille) instauré en 1982 répartissait la ville en arrondissements, au sein desquels étaient élus les conseillers de Paris, qui élisaient ensuite le Maire de Paris.

Dans les arrondissements marqués très à gauche ou très à droite, beaucoup de Parisiens avaient l'impression que leur vote ne servait à rien. Quel que soit votre arrondissement, chaque voix va compter pour l'élection du prochain Maire. Paris a besoin de votre vote.

Grâce à la réforme électorale, vous voterez directement pour le Maire de Paris qui proposera une liste de conseillers de Paris.

Ce nouveau mode de scrutin rend le choix du Maire plus clair, plus transparent et plus démocratique. Il préserve la proximité en conservant vos Mairies et vos élus d'arrondissement.

VOUS VOTEREZ 2 FOIS

AVEG DEUX URNES ET DEUX BULLETINS







Vous avez **les clefs du changement** entre vos mains!

Inscrivez-vous sur les listes électorales dès maintenant!

Vous pouvez le faire en ligne sur <u>service-public.fr</u> ou dans votre mairie d'arrondissement.

ATTENTION!

Date limite d'inscription 6 février 2026



En 2026, pour la première fois, les Parisiens pourront élire directement leur Maire. Vous avez l'avenir de Paris entre vos mains!

Alors, dès **aujourd'hui, inscrivez-vous**, parlez-en autour de vous, et ensemble, changeons Paris en mieux!

Rodida Dati

DATES CLÉS À RETENIR

Clôture des inscriptions électorales : 6 février 2026
Premier tour : 15 mars 2026
Second tour : 22 mars 2026

OÙ S'INSCRIRE?

www.service-public.fr

Votre mairie d'arrondissement



REJOIGNEZ-MOI POUR GAGNER PARIS